



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 63 pétitionnaires.

Désignation : Cidriculteurs artisans du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les cidriculteurs artisans du Québec (CAQ) ont appuyé le Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes lors de sa publication en novembre 2008;

CONSIDÉRANT la volonté ferme des cidriculteurs de maintenir l'article 14 du Règlement stipulant l'obligation du pressage à la propriété pour la fabrication de cidre de glace ;

CONSIDÉRANT QUE les cidriculteurs ont eu un délai raisonnable de 13 mois, un accès à un appui financier dans le cadre d'un programme de soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et que des sommes considérables ont été investies pour se conformer à cette exigence;

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'est engagé auprès des CAQ à maintenir et à ne pas modifier l'article 14 du Règlement et à exiger que l'ensemble des entreprises cidricoles s'y conforme;

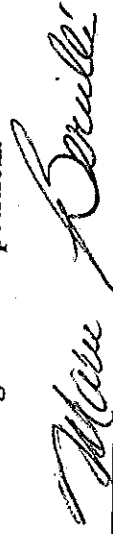
CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des CAQ démontre que cette disposition est essentielle pour préserver l'authenticité et l'image de marque de ce produit à haute valeur ajoutée, mais également pour prévenir la contrefaçon d'un produit unique développé au Québec et assurer l'équité entre les entreprises;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale qu'elle réclame au gouvernement du Québec qu'il :

- maintienne l'article 14 du Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes stipulant l'obligation du pressage à la propriété pour la fabrication de tout cidre de glace;
- exige que tous les cidres de glace fabriqués et commercialisés soient conformes aux différentes dispositions réglementaires.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Marie Bouillé, Iberville

2 Juin 2011

Date